



Bussy-Saint-Georges, le 8 mars 2024

CONVOCAATION A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqués à la réunion du Conseil municipal le 21 mars 2024 à 19 heures 30 en Salle du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

En attente de nous retrouver, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le Maire de Bussy-Saint-Georges,

Yann DUBOSC



POUVOIR

Je soussigné(e),..... donne pouvoir à :

M.....

Pour me représenter à la réunion du Conseil municipal

Du:

A BUSSY-SAINT-GEORGES LE:

Signature :

Ordre du jour

- ✚ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2024.

FINANCES

- 1 - Reprise anticipée de résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.
- 2 - Vote des taux de fiscalité communale 2024.
- 3 - Actualisation de la durée des amortissements.
- 4 - Provisions au budget primitif 2024.
- 5 - Délibération portant sur les Autorisations de programme - Crédit de paiement (AP/CP).
- 6 - Mise en place de la fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement au budget primitif 2024 du budget principal de la Ville.
- 7 - Information aux conseillers municipaux sur les indemnités perçues en 2023.
- 8 - Vote du budget primitif 2024.
- 9 - Autorisation du versement de subventions au budget primitif 2024.
- 10 - Subventions annuelles aux associations.

COMMANDE PUBLIQUE

- 11 - Convention de la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie de la Ville en concession avec la société INDIGO – INFRA - Avenant N°1.
- 12 - Modification de la délibération N°2024.00008 du 30 janvier 2024 de confirmation et institution du stationnement payant sur voirie - Fixation des tarifs.

GRANDS PROJETS

- 13 - Modification d'une action du projet du quartier "Sycomore" désigné lauréat des "100 Quartiers innovants et écologiques" par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

RESSOURCES HUMAINES

- 14 - Intégration directe de la filière administrative vers la filière technique.
- 15 - Création du poste de responsable du pôle administratif, juridique et financier des services techniques.
- 16 - Création d'un poste d'ASVP et suppression de 2 postes d'agents de surveillance des points école.
- 17 - Création des emplois saisonniers.
- 18 - Mise à jour du tableau des effectifs.

SCOLAIRE

- 19 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) bonus associés.
- 20 - Convention de transfert de propriété de matériels acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat et la Collectivité.

PETITE ENFANCE

- 21 - Modification du règlement Intérieur du Relais Petite Enfance (RPE).



JEUNESSE

22 - Mise à jour du règlement intérieur des séjours.

23 - Mise à jour du règlement du dispositif Coup de Pouce.

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

24 - Domiciliation des associations en Mairie de Bussy-Saint-Georges.

25 - Convention avec le Collège Jacques-Yves Cousteau et l'AS Lagny Rugby pour la mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens »

INFORMATIQUE

26 - Convention avec l'Ecole de management de Grenoble.

TECHNIQUE

27 - Présentation du rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable pour l'année 2022 adressé au Syndicat Mixte en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-Marne (SMAEP).

DIVERS

28 - Information du Conseil municipal sur l'utilisation des pouvoirs délégués dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.